

ARRÊTÉ n°2025-060-SG-AR

Objet : délégation de signature à Monsieur Sébastien ALLAIN

- chargé de mission Maintenance et Logistique du Centre de gestion

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment le chapitre II du titre V du Livre IV relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, notamment son article 29 ;

Considérant la fonction de Monsieur Sébastien ALLAIN, chargé de mission Maintenance et Logistique au sein de la direction Prospective et Performance ;

Considérant que pour le bon fonctionnement du Centre de gestion, il convient de procéder à une délégation de signature à son bénéfice ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Monsieur Sébastien ALLAIN, chargé de mission Maintenance et Logistique, reçoit délégation pour signer les engagements comptables et juridiques de dépenses de travaux, fournitures et services pour un montant inférieur à 5 000 € HT dans le périmètre couvert par sa mission, à savoir :

- La gestion des locaux, du parc de véhicules, la logistique, le mobilier, les fournitures.

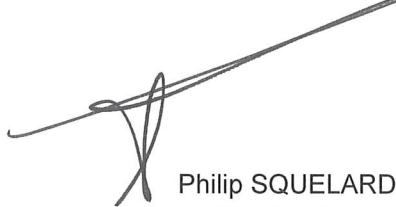
ARTICLE 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 26 mai 2025.

ARTICLE 3

Le présent arrêté est notifié à l'intéressé et transmis à l'agent comptable du Centre de gestion.

Fait à Nantes, le 16 mai 2025


Philip SQUELARD
Le Président



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion www.cdg44.fr pour une durée minimale de deux mois.

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 26/06/2025



ID : 044-284400025-20250516-2025_060_SG-AR

